

FORMULAIRE D'ADHÉSION

SAISON

La présente sollicitation d'admission à l'association l'Échiquier Vitréen comprend :

- la cotisation de membre de l'association l'Échiquier Vitréen (1^{er} septembre → 31 août)
- l'affiliation (licence sportive et assurance) à la Fédération Française des Échecs
- les cours d'échecs facultatifs
- l'inscription au tournoi du 1^{er} mai

COORDONNÉS ADHÉRENT(E)

Nom

Prénom

Né(e) le

N° téléphone

Adresse postale

Adresse e-mail

TARIFS

- Adulte⁽¹⁾ Compétition (licence A)...**90 €**
- Adulte Loisir (licence B).....**78 €**
- Jeune (licence A).....**78 €**
- Adhésion tardive (≥ 1^{er} avril).....**27 €**

tarif famille : 30€ de réduction à partir du deuxième membre de la même famille (parents et/ou enfants)

Montant à régler

€

⁽¹⁾ 20 ans ou plus le 1^{er} janvier de la saison en cours

[Pour les personnes exerçant des fonctions d'encadrement \(arbitre, animateur, ...\) en vue du contrôle de](#)

Pays de naissance

Nom de naissance⁽²⁾

⁽²⁾ si différent du nom de famille

Je reconnais avoir été avisé de ce que :

- les statuts et le règlement intérieur de l'association sont affichés et lisibles dans le local bureau de l'association. Je m'engage à prendre connaissance de ces textes et à les respecter.
- la note d'information concernant les traitements automatisés des informations nominatives est affichée et visible dans les locaux jeux et bureau.
- J'autorise le club ou ses représentants et toutes personnes agissant en leur accord, à utiliser librement les photos, me concernant (*ou concernant mon enfant*), qui seront prises dans le cadre de ces activités échiquéennes (*sans demander de rémunération ni droit d'utilisation*). Les éventuels commentaires ou légendes accompagnant la reproduction ou la représentation des photos ne devront pas porter atteinte à mon image et/ou à ma réputation ou à celle de mon enfant.

- l'Echiquier Vitréen est reconnue comme association sportive et que dans ce cadre, il est de mon intérêt de souscrire auprès de l'assureur de mon choix en complémentarité de l'assurance individuelle accident et responsabilité civile de la Fédération Française des Echecs (dont en tant que joueur licencié j'ai la qualité d'assuré) un contrat d'assurance de personne ayant pour objet de proposer des garanties forfaitaires en cas de dommage corporel et prévoyant les garanties de frais de traitement restant à charge, perte éventuelle de salaire, les conséquences d'une incapacité permanente, voire du décès.
- il m'est fait obligation de préciser si j'autorise mon enfant, adhérent mineur, à quitter seul et à sa guise les locaux de l'association.
- la possibilité m'est donnée de cesser d'être adhérent à tout moment, tout en restant en devoir de solder ma situation vis-à-vis de l'association
- L'obligation m'est faite de fournir un certificat médical de moins de 6 mois, ou, à défaut, une attestation de réponse négative au questionnaire de santé
- Conformément à la loi n° 78- du 6 janvier 1978 modifiée, dite « Loi Informatique et Libertés », et au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, dit « Règlement Général sur la Protection des Données » ou « RGPD », vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation du traitement, d'effacement, de retrait et de portabilité de vos données personnelles. Vous pouvez exercer ces droits en vous adressant par email à l'adresse suivante : vitre@echecs35.fr sous réserve de la production d'un justificatif d'identité valide.

Fait à Vitré le

Signature de l'adhérent ⁽³⁾

⁽³⁾ signature du parent ou du tuteur pour un adhérent mineur. Si le formulaire d'adhésion est rempli électroniquement, indiquez vos nom et prénom dans la case, sauvegardez le formulaire, puis envoyez-le à l'adresse vitre@echecs35.fr

Partie réservée au parent ou tuteur dans le cas d'adhésion d'un mineur

J'autorise ☐ **Je n'autorise pas** ☐

mon enfant à quitter seul et à sa guise les locaux de l'association.

Si le mineur n'est pas autorisé à quitter seul les locaux de l'association, listez au moins une personne habilitée à venir chercher l'enfant

personne n°1	
personne n°2	
personne n°3	

Si vous avez répondu « non » à toutes les rubriques du questionnaire de santé, remplissez l'attestation page suivante.

ATTESTATION DE RÉPONSE NÉGATIVE AU QUESTIONNAIRE DE SANTÉ

En application du règlement médical de la Fédération Française des Échecs, toute personne souhaitant se voir délivrer une licence (ou le représentant légal pour un mineur) doit attester avoir répondu « non » à l'ensemble des questions du Questionnaire Santé. À défaut, elle doit produire un certificat médical de non contre-indication à la pratique des Échecs en et hors compétition datant de moins de 6 mois.

1. Licencié(e) majeur(e)

Je soussigné(e) (NOM, Prénom) atteste avoir renseigné le questionnaire de santé FFE pour les personnes majeures et avoir répondu par la négative à l'ensemble des rubriques.

Fait à Vitré, le

Signature

2. Licencié(e) mineur(e)

Je soussigné(e) (NOM, Prénom) agissant en ma qualité de représentant légal (NOM et Prénom de l'enfant) atteste qu'il a renseigné le questionnaire de santé pour les mineurs (modèle de l'annexe II23 du code du Sport) et a répondu par la négative à l'ensemble des rubriques.

Fait à Vitré, le

Signature du représentant légal